



Laurent BAUMEL
Maire de BALLAN-MIRÉ

SAISINE DU CONSEIL CONSULTATIF

N° 2010 - 07

le 12 mars 2010

Objet : Culture, Animation et Patrimoine

aux membres du Conseil Consultatif

Conformément à l'article 2.2 du Règlement Intérieur du Conseil Consultatif de BALLAN-MIRÉ adopté par la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2008, je sollicite l'avis de votre Conseil autour de cette problématique.

I - Contexte et objet de la saisine

Lors de l'assemblée générale de décembre 2009, le Conseil Consultatif a souhaité pouvoir étudier les liens possibles entre animation, culture et patrimoine sur la Commune.

Cette proposition rejoint pleinement les préoccupations de la Municipalité. Le développement de l'animation locale est un objectif central, en lien avec la volonté de bâtir une cité conviviale et vivante échappant au syndrome de la « Commune dortoir » périurbaine.

Compte tenu de la proximité de l'agglomération, l'offre culturelle doit par ailleurs trouver sa spécificité pour attirer le public ballanais.

Au regard de ces deux enjeux - développement de l'animation et développement d'une « saison culturelle » locale, la richesse de notre patrimoine architectural et naturel constitue un atout potentiel pourtant peu connu et peu mis en valeur.

L'objet général de la saisine serait donc de conduire un travail de recensement de ce patrimoine, de sa nature, selon qu'il est public ou privé et de la manière dont il pourrait être valorisé à partir d'une analyse fine des besoins et des idées originales que le Conseil pourrait émettre.

II. Questions à aborder

Quatre questions pourront notamment être abordées dans le cadre de cette saisine :

- De quelle manière est-il possible d'associer animation culturelle et patrimoine local, qu'il soit public ou privé ?
- Comment faire connaître et partager le patrimoine bâti et naturel de la commune ?
- Quels acteurs ou partenaires associatifs ou institutionnels peuvent être mobilisés sur cette thématique ?
- La création d'un festival culturel (théâtral, musical, ...) d'été original labellisé Ballan Miré est-elle souhaitable ? Si oui, quelle pourrait être sa forme, son contenu ?

Cette liste de questions n'est évidemment pas limitative et le Conseil est libre de mener la réflexion dans les directions qui lui paraîtront les plus pertinentes.

III - Délais - Moyens

Un état des lieux de l'existant et des potentialités est nécessaire. Plusieurs ouvrages locaux permettent de resituer le patrimoine historique. Par ailleurs, l'Agence d'Urbanisme a réalisé un premier inventaire du patrimoine local dans le cadre du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme.

Ensuite, il s'agit de dresser un ensemble d'actions ou de propositions nouvelles et réalistes susceptibles de répondre à la problématique de cette saisine.

De nombreuses Collectivités ont déjà travaillé sur ces questions et il sera sûrement utile de dresser un catalogue d'initiatives prises dans ce domaine, tout en tenant compte bien évidemment des spécificités de notre Commune.

Aussi je souhaite pouvoir disposer de l'avis de votre Conseil au début de l'année 2011.

Le Directeur Général des Services, M. Martial BOURDAIS, se tiendra à la disposition des rapporteurs généraux, selon les modalités définies par le règlement intérieur, pour vous fournir, les éléments, documents ou contacts dont vous auriez besoin pour nourrir votre analyse.

Le Maire,

Laurent BAUMEL